

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 24/03/2025
et publié ou notifié
le 24/03/2025

COMMUNE D' AISY SUR ARMANCON

Séance ordinaire du 21 mars 2025

Date de la convocation: 14/03/2025

Membres en exercice : 10 *L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-et-un mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Olivier MURAT*

Présents : 7 **Présents :** Thérèse BURGRAF, Olivier MURAT, Olivier CADART, Roland BURGRAF, Marie-France MURAT, Hervé MEUGNOT, Nicolas DEZE

Votants : 10

Pour : 10

Représentés :

Contre : 0

Excusés : Aymeric FOURRIER, Maude GUYOTOT, Christian FRANÇOIS

Abstentions : 0

Absents :

Secrétaire de séance : Marie-France MURAT

Objet: Vote du compte de gestion - aisy_armancon - 2025_23

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Olivier MURAT

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à AISY SUR ARMANCON, les jour, mois et an que dessus.

la secrétaire de séance
Marie-France MURAT



Dépôt SOUS PREFECTURE D'AVALLON
Date de réception de l'AR: 24/03/2025
089-218900041-20250321-2025_23-DE

